DERNIÈRE HEURE

LA CONVENTION DES SUCRES

Dépôt du projet de ratification — Suppression des primes — Abolissement du droit sur les 100 kilos à 40 francs — 25 centimes de dégrèvement par 100 kilos

Le gouvernement vient de déposer sur le bureau de la Chambre le projet de loi portant ratification de la convention internationale passée à Bruxelles le 5 mars 1902 et concernant le régime des sucres.

Il a également déposé le projet de loi qui, par application de cette convention, modifie notre législation intérieure.

Il ne pouvait évidemment entrer dans ses intentions de faire aboutir ces projets avant la fin de la législature; mais il a tenu à faire des maintenant les rapporteurs sur la situation qui leur sera faite à partir du 1er septembre 1903, de manière à leur permettre d'y adapter leur organisation.

Toutes primes directes et indirectes sont intégralement supprimées. Leur montant est, en entier, affecté à un dégrèvement. Non seulement le droit primitif est ramené de 60 à 40 francs les 100 kilos de sucre raffiné, mais toutes les taxes accessoires qui s'élèvent à 5 francs les 100 kilos en chiffres ronds sont abolies; de telle sorte que le dégrèvement total ressort à 25 centimes le kilo.

Les producteurs trouveront, de leur côté, dans le développement de la consommation une compensation aux vantages qu'ils retireraient, pour l'exportation, de la législation actuelle. La législation douanière établie d'un commun accord entre les puissances contractantes — en même temps qu'elle leur assure le marché intérieur — leur ouvre, avec le jeu de la libre concurrence, les marchés des pays non producteurs.

En résumé, le nouveau projet se caractérise : au point de vue du contribuable, par un allégement important d'impôt; au point de vue du fabricant, par le retour à une situation normale qui le met à l'abri des surprises auxquelles l'exposait l'accroissement indéfini des primes dans les pays dégrévés; et, enfin, au point de vue du Trésor, par une stabilité plus grande dans le rendement de l'impôt.

Réunion des gauches au Sénat

Paris, 29 mars. — La Gauche Démocratique et l'Union Républicaine ont tenu une réunion pour examiner l'opportunité d'un manifeste.

Les bureaux des trois groupes, siégeront en permanence pendant toute la période électorale.

SÉNAT

Séance du 29 mars (suite)

Médaille de Chine

Le Sénat adopte la proposition de loi créant une médaille commémorative de l'expédition de Chine.

M. Antonin Dubost donne lecture de son rapport sur les modifications apportées par la commission au budget voté par la Chambre.

Au moment où nous mettons sous presse, les séances de la Chambre et du Sénat continuent.

Décorations Russes

Dunkerque, 29 mars. — Le bataillon de Darnes qui a fait partie de l'escorte d'honneur lors du voyage en France de l'Empereur de Russie, vient de voir tous ses officiers, sous officiers, musiciens caporaux et soldats décorés d'ordres russes.

Les scandales du Théâtre de Marseille

Marseille, 29 mars. — Le chef de la sûreté a perquisitionné chez M. Bertrand, le second conseiller municipal visé dans l'information qui vient d'être ouverte.

M. Giudicelli, commissaire de police, s'est en son côté, rendu chez M. Ferrari, ancien adjoint. MM. Marius Boyer et Bertrand ont de leur côté déposé une plainte en diffamation contre l'ancien secrétaire du Grand-Théâtre.

POUR CHASSER LE DIABLE

Folie religieuse. — Ils lisent les journaux cléricaux ! — Une femme assassinée. — Trois heures d'agonie

Les excitations religieuses et les aberrations de l'enseignement congréganiste viennent d'être la cause directes d'un horrible drame qui s'est déroulé à Ispagnac, dans la Lozère.

Au hameau de Vorlitoulouse habitait un nommé Aimès, père de cinq enfants, dont l'aîné est âgé de 19 ans, et le plus jeune de 15 jours.

Il était pris, vendredi dernier, d'une crise de folie, au cours de laquelle il frappa plusieurs personnes qui étaient intervenues pour le maîtriser.

On pensait cependant, après des débats très orageux, à le calmer et à le conduire à Florac, chez le docteur Portalier, qui ordonna de le mener à l'hôpital.

Dans cet établissement, au lieu de l'interner définitivement, on se contenta de lui administrer plusieurs douches et de le laisser aller.

Aimès calmé, rentrait son domicile et se couchait sans qu'aucune allusion fut faite à la pénible scène qui s'était déroulée la veille.

On avait tout lieu de croire que toute crainte nouvelle devait être écartée et que le malheureux était revenu à la raison. Quand soudain le lendemain soir, vers cinq heures, les voisins entendirent des cris déchirants qui partaient de la maison d'Aimès et plusieurs d'entre eux accoururent.

Aimès calmé, rentrait son domicile et se couchait sans qu'aucune allusion fut faite à la pénible scène qui s'était déroulée la veille.

On avait tout lieu de croire que toute crainte nouvelle devait être écartée et que le malheureux était revenu à la raison. Quand soudain le lendemain soir, vers cinq heures, les voisins entendirent des cris déchirants qui partaient de la maison d'Aimès et plusieurs d'entre eux accoururent.

Les pauvres petits criaient de toutes leurs forces : « Au secours, papa tue maman ! »

On se rassemble immédiatement, mais comme Aimès est doué d'une force peu commune, la pusillanimité de ses voisins empêcha qu'on courût au secours de la malheureuse femme, dont les cris déchirants se mêlaient aux appels désespérés des enfants.

Enfin, plus d'une heure après, quelques habitants se décidèrent à aller quérir le garde-champêtre.

Vers huit heures, alors qu'un silence de mort régnait dans la maison d'Aimès, on y pénétra.

Le pauvre fou, pieds nus, les mains jointes, gérvant un chapelet, était debout devant le cadavre de sa femme.

Comme on approchait de lui, Aimès se retourna et, d'une voix calme, déclara qu'il avait enfin vaincu les diables qui s'étaient logés dans le corps de sa femme !»

De la liquéfa soldément, sans qu'il opposât la moindre résistance et on le conduisit à Langogne.

Ce qu'on aurait dû faire le premier fois, on se décide à le faire le meilleur assurément. Le malheureux fou fut interné à l'asile Saint-Alban.

Les deux pauvres enfants ont été recueillis par l'Assistance.

Un fait en est proposé le ministère cultes

par une certaine presse quand il atteint des cerveaux mal équilibrés.

Encore une Fillette disparue

Entre Levallois-Perret et Saint-Denis. — L'écolière noyée. — Quatre mois dans l'eau. — Un coup de fusil. — Douloureuses énigmes

Paris, 29 mars. — On signale la disparition mystérieuse d'une fillette de treize ans, Blanche Ammann, dont les parents, d'honnêtes travailleurs, habitaient rue Gravel, à Levallois-Perret.

C'est vers une heure, aussitôt le déjeuner, que la petite était partie, sous prétexte de se rendre à l'école, toute voisine, mais, le soir, elle ne rentra pas au domicile paternel, et sa disparition fut aussitôt signalée à M. Dumas, commissaire de police, qui en hâte commença des recherches.

L'enquête ouverte alors donna de vagues résultats : le lendemain de sa disparition, Blanche Ammann devait dit-on d'abord dans un établissement de vins tout proche du pont de Puteaux, puis, à la tombée de la nuit, on l'avait encore aperçue, en compagnie d'un individu, à la jetée de l'Ile de Boulogne...

Dire les transes des infortunés parents en présence de ce résultat ! Blanche Ammann était gentillonne, très éveillée pour son âge et obéissante bien à sa belle-mère qui l'élevait sévèrement — et non durement. La fillette était-elle chez un membre de sa famille ? On télégraphia partout lorsque les parents et de parents les réponses furent les mêmes : on n'avait point vu l'écolière...»

Sur ces entrefaites, le père, déjà souffrant, dut, à la suite de cette épreuve, entrer à l'hôpital Beaujon, où, d'ailleurs, il est encore en traitement.

Trente derniers, un de nos confrères du *Journal* faisait une nouvelle visite à Mme Ammann, rue de Clemenceau, chez son frère, Stabli cordonnier.

— J'ai de nouveaux renseignements, dit Mme Ammann, où jusque-là nous avions vécu à peu près tranquilles, sinon heureux. Mon mari, qui est le frère de Stabli et dimanche à l'hôpital, me demande sans cesse des nouvelles de sa petite Blanche. Il guérirait la pauvre homme, s'il retrouvait son enfant...

— Croyez-vous à un crime ?

— Oh ! non, non répondit encore Mme Ammann, ma petite Blanche n'est pas morte, j'en suis convaincue. Tenez, il y a quelques jours, un agent de la Sûreté est venu ici me dire qu'il était impossible à ces messieurs de retrouver le panier de l'enfant, si son fouiard, si son foin. Au bois de Boulogne, on n'a rien trouvé, non plus que dans la Seine... C'est donc qu'elle n'est pas morte ! On la tient peut-être enfermée quelque part... C'est ma conviction, dit encore Mme Ammann, mais elle ne jamais la pauvrette !..

A ces mots la malheureuse femme est prise d'une véritable crise de larmes.

A l'Ile Saint-Denis

Un peu avant quatre heures de l'après-midi, avant-hier, un propriétaire de l'Ile Saint-Denis, M. Weismer, se promenait le long du petit bras de la Seine, situé juste en face de la commune de Gennevilliers, lorsqu'il aperçut, près de la pointe de l'île, une masse informe flottant entre deux eaux. Armé d'un croc, M. Weismer ramena à lui l'objet qui lui semblait être un volumineux paquet ; mais, à sa grande stupéfaction, il reconnut bientôt les restes informes d'un corps vivant séjourné plusieurs mois dans l'eau. C'était le cadavre d'une fillette paraissant âgée de douze à treize ans, en pleine état de décomposition, au visage absolument méconnaissable. Du reste, presque à nu, pendaient encore des lambeaux de cheveux bruns, longs de vingt-cinq centimètres environ. Quand il s'agit de tirer le petit cadavre dans une voiture, pour le tirer de l'île, une personne qui l'avait suivi par un pied garda la jambe dans la main.

Le commissaire de police de la Plaine-Saint-Denis, M. Coutil, que l'on avait prévenu en hâte, vint aussitôt procéder aux constatations : la fillette était vêtue d'un tablier noir d'écolière, serré à la taille par une ceinture de cuir jaune, d'un corset, de bas jaunes, chaussée de bas noirs et de souliers à lacets.

La Préfecture de police, informée de cette découverte, transmit aussitôt à M. Dumas, commissaire de police, le signalement de la fillette, dont le cadavre, entre temps, avait été transporté à la Morgue. Convoqué, Mme Ammann reconnut les vêtements de la petite Blanche...

La pauvre femme eut une atroce crise de larmes et refusa de voir le petit corps, dont l'identité ne faisait plus aucun doute.

Le crime de Sainte-Agathe

Déclarations contradictoires du mendiant

Montbisson, 29 mars. — M. Humbert, juge d'instruction, M. Ducrot, M. Larue, fermier à Château-Gaillard, et Jean-Baptiste Girard, son deuxième domestique.

Tous deux ont confirmé la déposition du premier domestique, Jean Jonquère, entendu hier. Le mendiant étant hospitalisé dans la ferme, au mois de janvier, leur dénient que **Simatis et sa femme étaient innocents**, que le mendiant avait été vu aperçu deux fois dans la cour, que certaines gens le regardait de travers lorsqu'il passait à Sainte-Agathe.

Or, mis en présence des deux témoins, le mendiant a rentré ses paroles.

Affaire passionnelle

Un drame d'amour. — Le vitriol

Paris, 29 mars. — Un drame s'est déroulé avant-hier soir, à huit heures, dans le nouveau quartier de Chanlieu, et a jeté un triste émoi dans le voisinage.

Une jeune fille, Joséphine Moreau, âgée de vingt-deux ans, couturière, demeurant rue de Malhouse, entretenait depuis plusieurs mois des relations intimes avec le nommé Gaston Commeau, coiffeur, rue de Chanlieu. Cette jeune fille étant enceinte et à plusieurs reprises, elle supplia son amant de vouloir bien régulariser la situation.

Ce dernier refusa catégoriquement de s'y conformer. Voilà un mois, elle donna rendez-vous à Commeau, pour essayer encore de ses sentiments, lui promit de l'épouser. Bien lui en prit, car sa maîtresse possédait une fiole de vitriol et lui fit part de sa résolution. En présence de ce fait, Commeau voulut, elle brisa le flacon. Quelque temps après, Commeau rompit toutes relations, et il faillit être victime à nouveau de ses amoureuses.

Toutefois, il fut averti de ce qui se passait et parvint à lui échapper une seconde fois. Joséphine Moreau ne se tint pas pour vaincue. Hier soir, elle se rendit chez Commeau et, à huit heures, elle faisait irruption au magasin de Commeau, qui était occupé avec plusieurs clientes et lui lança à la figure un bol de vitriol. Il fut atteint au côté droit de la face, sur le cou et sur dos. Commeau tombe évanoui : il fut admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu. Son état est très grave ; l'œil droit est complètement brûlé.

Joséphine Moreau fut arrêtée à dix heures du soir et conduite devant le commissaire central, à qui elle avouait en larmes, et en manifestant vaines expressions de son désespoir. Vu son état de grossesse, elle fut remise en liberté et conduite chez Vaux à la disposition du parquet.

JEUNE FILLE CRIMINELLE

Toulon, 29 mars. — Un attentat criminel dont on ignore encore les causes, vient d'être commis à Lagoyes, près de Toulon, par une jeune fille de vingt-trois ans.

Accompagnée de sa mère, celle-ci, Mlle Marie Roberto, s'est rendue chez M. Maurin, propriétaire dans cette localité, et, tandis qu'il travaillait dans un champ, lui a tiré un coup de fusil qui l'atteint à la poitrine, heureusement le dos.

La victime de ce forfait est âgée de soixante-deux ans.

La fille Roberto et sa mère ont été arrêtées et écrouées.

A L'ETRANGER

RÉORGANISATION de l'armée anglaise

Les réforme proposées par M. Brodrick, dans son discours du 4 mars dernier, viennent d'être mises en vigueur. On se rappelle qu'elles portent sur la durée du service et sur la solde.

Le service actif, pour tous les corps, sauf la garde, durera trois ans et le service dans la réserve neuf ans. Les hommes qui auront une bonne conduite pourront se rengager une première fois pour cinq ans, et une seconde fois pour quatre ans, soit douze ans au total.

Le solde est augmentée de vingt centimes par jour ; les hommes qui se conduiront bien pourront recevoir après deux ans, un supplément de solde de soixante centimes par jour, et après cinq années de service, une nouvelle allocation supplémentaire de dix centimes par jour.

Pour l'indépendance des Boers

Un réunion des comités

Le comité pour l'indépendance des Boers a tenu hier une réunion annoncée depuis un dimanche de jours et à laquelle devait assister le docteur Leyds.

Le docteur Leyds a donné sur la situation dans le Transvaal, l'Orange et toute l'Afrique du sud, des renseignements authentiques depuis **il est permis de conclure que jamais, depuis le début de la guerre, la situation des Boers n'a été plus favorable.**

Tout donne l'assurance que les Boers auront finalement la victoire, car le moment pour une intervention anglaterre devra d'elle-même cesser la lutte.

Pour donner une idée de l'activité des commandos boers, il n'y a qu'à consulter le tableau dressé d'après les indications du War Office même. Il montre, qu'au mois de novembre, il y a eu 226 combats ou engagements ; en décembre, 210 ; en janvier, 234. Le tableau de février n'a pas encore été dressé officiellement. Les combats ont eu lieu dans le Transvaal, dans l'Orange, dans le Natal et dans la colonie du Cap jusqu'aux environs de Port Elizabeth et de la ville du Cap.

Les pourparlers actuellement en cours ont été engagés sur l'invitation formelle de lord Kitchener, ce qui indique les embarras du généralissime et du gouvernement anglais.

La présence de ce fait que toutes les souscriptions se font aujourd'hui uniquement pour les camps de concentration, le comité a décidé, à l'unanimité, de patronner une souscription en faveur du président Krüger et dont le produit sera destiné à soutenir la cause des Boers.

HAUTE TRAHISON EN RUSSIE

Grimm reconnu coupable et condamné à la prison perpétuelle

Londres, 29 mars. — On mande de St-Pétersbourg au « Daily Mail » que la Cour Martiale a établi que le colonel Grimm est reconnu coupable dans huit cas, d'avoir vendu à l'ennemi des plans de mobilisation importants.

Le colonel, en conséquence, a été, non pas condamné à mort, mais à la prison perpétuelle dans le souterrain du donjon de Schlusselburg.

RÉVOLTE DANS UNE PRISON

Le feu aux « Tombs » de New-York. — Prisonniers en armes. — Arrivée des renforts

New-York, 28 mars. — Une émeute prompte-ment réprimée d'ailleurs, a éclaté aux *Tombs*, la principale prison de New York. Deux employés, procédant à la désinfection des cellules, mirent le feu aux matelas.

Le bruit se répandit aussitôt dans la prison qu'un vaste incendie venait d'éclater. Les prisonniers se propérèrent à profiter de cette circonstance pour s'enfuir. Déjà, ils s'armaient de bancs et de chaises pour assaillir leurs gardiens. Ceux-ci tirèrent plusieurs cartouches à blanc qui arrêtèrent l'élan des émeutiers. L'arrivée du renfort de police permit de transférer les prisonniers dans une aile non menacée par l'incendie.

Le feu fut éteint sans difficulté par les pompiers accourus aussitôt.

LES RÉPUBLICAINS ESPAGNOLS

Barcelone 29 mars. — Les députés républicains Lerroux, Blasco Ibanez et Racione et les journalistes Junoy et Fuentes sont partis pour Paris, où ils sont invités à prendre part à la réunion fraternelle des éléments radicaux espagnols et portugais. Tous espèrent fermement que cette réunion pourra avoir lieu, en dépit des obstacles dont il a été question.

L'escadre russe à Alger

Alger, 29 mars. — Une division de l'escadre française de la Méditerranée sous les ordres du contre-amiral Boutet est entrée ce matin dans notre port. Elle était composée des cuirassés de premier rang : *Charles Martel, Bouvet*, et du croiseur *Casvard*.

Dégrandes fêtes vont être données en l'honneur des marins russes.

Manifestation navale à Naples

Il semble se confirmer qu'une grande manifestation navale aura lieu prochainement à Naples, où notre escadre de la Méditerranée, accompagnée de la division navale russe, se rencontrera avec l'escadre italienne.

L'ITALIE ET LA TRIPOLITAINE

Une dépêche de Rome dit que des personnes bien informées croient savoir que MM. de Bülow, chancelier allemand, et Prinetti, ministre des affaires étrangères d'Italie, auraient agité la question de la Tripolitaine. M. Prinetti aurait demandé que l'Allemagne ne s'opposât pas à ce que la Tripolitaine fût constitutionnellement réservée à l'Italie. L'occupation, toutefois, n'en serait pas prochaine.

Mort du comte de Munster

Hanovre, 29. — Le comte de Munster, ancien ambassadeur d'Allemagne à Paris, est mort.

Invitation déclinée

Une conversation intéressante s'était engagée ces temps derniers entre M. Gabriel Deville, le célèbre théoricien du collectivisme, ancien député et ancien membre important du P.O.F. et Kautsky, socialiste allemand, le grand théoricien des Rifes et formulés dans du Social-Démocratie.

Gabriel Deville, autrefois choyé et prôné comme un des maîtres du socialisme par Guesde et Lafargue, s'est depuis de se soustraire à leur influence, de se proclamer partisan de l'évolution légale et non de la Révolution sanglante et d'approuver Millerand et Jaurès dans le ministère **Waldeck-Rousseau**. Depuis lors, il est considéré comme un traître.

L'un Kautsky l'attaque violemment, sur l'insignation évidente des Guesde et Lafargue qui n'osaient le faire eux-mêmes.

Dans une dernière réponse, publiée par la *Petite République*, M. Gabriel Deville avait entre autres choses :

Oui, j'ai reconnu, moi, spontanément, sans que rien m'obligeât, et je reconnais encore ce qu'intellectuellement j'ai pu dû à Guesde ; mais reconnaître Kautsky me le rappelle, je lui répondrai que j'ai pu reconnaître ce qu'intellectuellement que par les outrages qu'il autorise en ce moment, ce qu'il m'a moralement. Or, je ne remercierai pas quelqu'un de m'avoir, sans ménagements spéciaux sur ce que j'ai des scrupules qui pour leur part ils ignorent, et je suis prêt à accepter l'invitation de Kautsky à prendre place à la table de M. Bebel, de Marius Fontaine, etc., avec ceux qui reprochent tout aux autres en que leur parlent d'écrasante appétit des « scrupuleux ».

Que vient faire dans cette affaire le nom de Marius Fontane, ancien secrétaire de la Fédération du Parti Ouvrier, ancien général de la Compagnie du Panama ? Et pourquoi l'invitation formelle faite par Gabriel Deville à ses adversaires de s'expliquer sur ces « compromissions » n'a-t-elle pas été acceptée ?

FACHEUX OUBLI

Le *Travailleur* s, comme on le sait, l'habitude de reproduire très régulièrement les articles parus dans le journal révolutionnaire du richissime bourgeois Edwards. De mauvais plaisants, comme notre ami Jean du Nord, l'ont même baptisé l'édition illustrée du *Petit Sou* s.

Alors on a bien le droit d'être surpris qu'il n'ait pas reproduit l'article du citoyen Paul Brousse publié avant-hier dans ce même *Petit Sou*. Faut-il croire que l'organe révolutionnaire illiois tient en suspicion l'organe révolutionnaire parisien et qu'à ses yeux ce dernier n'est pas encore suffisamment pur ?

Ou bien n'y a-t-il là qu'un simple oubli ? Cet oubli est, en tous cas, bien fâcheux, car le citoyen Paul Brousse faisait entendre en son article un langage vraiment républicain.

C'est pourquoi il est bon que nous en donnions les passages suivants qui résument bien l'idée générale du morceau :

« ..... il faut dissoudre la coalition sans nom qui fait obstacle au progrès républicain.

Il ne s'agit pas, qu'on me comprenne bien, de faire une nouvelle coalition. Il s'agit de faire la vérité de ses actes, pour ; *mais l'estime que partout où l'on rencontrera la coalition de toutes les forces de la réaction, on dit : voilà ce que cette coalition, le bloc républicain.* Ma préoccupation est de savoir, non que si la prochaine Chambre aura une majorité de droite, mais aura une majorité républicaine, mettant désormais hors de question le regime même de ce pays.

Mais pourquoi diable, le *Travailleur* n'a-t-il pas reproduit cet article ?

Chronique électorale

3e circonscription de Lille

Une nouvelle candidature

Nous avons reçu, comme tous les électeurs de Fives aux doutes, une profession de foi de M. Fispot (Hippolyte) qui pose en candidature communiste dans la circonscription (?).

Nous avons d'abord cru que cette profession de foi était l'œuvre d'un nouveau Lemire-Terrier. Mais il paraît que c'est sérieux et que M. Flipo (Hippolyte) est bien candidat dans la 3e circonscription.

Sa profession de foi est à encadrer. Jamais on n'a lu pareille logomachie ; jamais profession de foi ne fut à la fois aussi pompeuse, aussi creuse et aussi... étourdissante. Si le style c'est l'homme, le Fispot (Hippolyte) doit avoir des idées bien nuageuses. C'est, le comble de la confusion et de l'hyperbole. Ce n'est pas un « terrien » qui a écrit ce manifeste prodigieux, c'est exactement un habitant de la Lune ou de la planète Mars.

Qu'on en juge !

« Vous m'avez crié : Là est ton devoir » et j'y ai cours. Vous m'avez dit : « Voilà la tâche » et je me suis mis à l'œuvre...

« Je me suis efforcé de savoir si vous vous trompiez pas sur l'homme... mais certain de vous aimer sans pour dérivé et dans aucun ménagements ni ressources inépuisables mon insuffisance, j'ai revêtu l'armure.

« Dans la vie de la fraternité comme dans la vie de la rue, c'est par l'âme qu'on apprend à se connaître : je vous ouvre la porte du foyer...

« La médiocrité servile de notre représentants est la raison de ces dans ...

« Les théories ne créent pas plus le bonheur que les lois physiques n'engendrent les individus...»

Le tissu de vaniteuses absurdités, nous ne retiendrons que ce membre de phrase pour montrer toute l'étendue des connaissances positives de M. Fispot (Hippolyte) : « Les lois physiques, dit-il, n'engendrent pas les individus.

M. Fispot (Hippolyte) en est encore au dogme de l'Immaculée Conception !

Nous ne discutons pas les mérites comparables à lire la prose de M. Fispot (Hippolyte). Elle est de nature à susciter chez eux d'intéressantes observations.

Quoiqu'il, il était écrite que l'ancienne circonscription de Pierre Legrand verrait éclore cette fois les candidatures les plus bouffonnes !

Un électeur de Fives.

8me circonscription de Lille

M. Dron se rendra à Bondues lundi après-midi et à Tourcoing mardi soir, dans la salle du citoyen Guilbert « Au Drapeau National ».

M. Dron rendre compte de son mandat de député.

Nous espérons que tous les républicains se feront un devoir d'assister à cette réunion.

Les collectivistes ont désigné comme candidat M. Delesalle, de Tourcoing.

4e circonscription de Béthune

Nous avons annoncé hier les candidatures dans cette circonscription, que sont maintenant en présence de M. Cadot, du Syndicat des mineurs, et de M. Ferrand Bar, conseiller général de Béthune.

Dans le réunion de la ligue républicaine de Béthune, où candidature de M. Bar a été posée, celui-ci a fait connaître que le Comité libéral (clérical) lui avait fait des ouvertures, et il a donné lecture de la lettre qu'il a adressée à ce le suite d'une demande de neutralité adressée par le M. Dépoulmont, maire de Pompêchez.

Dans cette lettre, M. Bar déclare qu'il ne sera candidat qui si les Ligues républicaines des cantons de Béthune et d'Houdain le désignent, qu'il ne peut être question pour lui d'un autre patronage, et de promettre un d'engagement spécieux vis-à-vis d'une fraction des électeurs (les cléricaux).

C'est donc que M. d'Oresimont avait demandé des promesses et des engagements spéciaux. Il serait intéressant de savoir lesquelles.

M. Bar a ajouté que sa profession de foi s'adresserait à *tous* les électeurs. Il paraît bien difficile, cependant, d'obtenir à la fois les suffrages des cléricaux et ceux des républicains.

Enfin, M. Bar est affirmé « républicain sincère, partisan de toutes les libertés et de l'égalité de tous devant la loi. » Cette déclaration aurait besoin d'être précisée et expliquée. On sait que les candidats de la *Croix* tiennent aujourd'hui le même langage, et il est nécessaire que le scandidats républicains se distinguent d'eux, de façon à éviter toute confusion et toute équivoque.

Un congrès doit avoir lieu le 1er avril pour choisir le candidat. A côté de M. Bar, on annonce la candidature de M. Gaffroy, ancien président du Conseil général, M. Marmottan, président des mines de Bruay, il est question aussi de M. Déhaville, maire de Noux, et de notre excellent confrère, Ferrand Lefrane, du *Petit Béthunois*.

Chronique Régionale

Escalier dans le bassin houiller

On annonce la prochaine arrivée dans le bassin houiller de M. Escalier qui fut, on se le rappelle, l'objet du vote de défiance par le Congrès d'Alais.

M. Escalier vient, paraît-il, pour protester contre ce vote ; il se rendra d'abord dans le Nord, puis ira dans le Pas-de-Calais, et il provoquera MM. Goniaux, Evrard, Basly et Lamendin en réunions publiques.

La journée de 10 heures 1/2

Une circulaire de la fédération régionale textile du Nord aux syndicats

Nous avons parlé des modifications apportées par la récente loi, à la durée de la journée de travail, modifications qui seront mises en vigueur à partir du 1er avril prochain.

La fédération régionale textile du Nord a fait, à ce propos, parvenir aux syndicats textiles de France la circulaire suivante, que nous reproduisons in-extenso.

Chers Camarades,

« En raison de la situation économique de l'heure présente, qui permet aux employeurs de profiter de la crise de surproduction, pour réduire indéfiniment les salaires déjà insuffisants pour vivre.

En raison des décisions données par les Chambres aux usiniers d'usines ; de filatures, fileuses, de tissages, teinturiers, apprêts, etc ; pour réduire la trop longue durée du temps de travail passé à l'atelier.

Etant donnés qu'une des étapes établies par la loi Millerand-Colliard pour en faire en échoir à bref délai, nous venons vous demander de vous joindre à vos camarades du pelage de la région du Nord, qui ont constitué une Fédération de leurs syndicats, pour englober en un faisceau puissant, tous les ouvriers syndiqués de l'industrie textile.

Vous comprendrez que les syndicats ne sont pas puissants seulement parce qu'ils possèdent quelques milliers, voire même quelques centaines de milliers de francs, mais parce que, vite fait de les obliger à épuiser leurs réserves, mais qu'ils le sont bien davantage, par leur union, leur action d'ensemble.

La faiblesse des organisations textiles et ouvrières en général, provient de leur ignorance de la situation de leur industrie.

Ainsi, les tisseurs de Roubaix de Reims, de Cambrésis ou de Roubaix pourraient fort bien se trouver en grève les uns après les autres, endurer le jeûne, les privations de toutes sortes, alors que les ouvriers de Roubaix, de Tourcoing, de Saint-Dié ou de Cholet, sans lien de cohésion, sans rapport aucun avec les ouvriers textiles des centres cités plus haut, pourraient aussi, sans le savoir, approvisionner les établissements où le travail aurait cessé, diminuant d'autant les chances de réussite des ouvriers, que leurs moyens de résistance seraient plus affaiblis.

Servir de trait d'union entre tous les ouvriers, de la grande famille du textile (près d'un million, dans les différentes usines, avec des diagrammes, l'action d'ensemble, donner de la cohésion aux revendications des différentes catégories de notre corporation, faire respecter les usiniers et les ouvriers, quand ils sont trop bas, unifier les tarifs par catégories de métiers, veiller au maintien de l'hygiène, à l'application des lois de protection ouvrière, telle est la raison d'être de notre Fédération.

Aussi, espérons-nous que vous y donnerez sans retard votre adhésion, et qu'aux 20.000 syndiqués que nous comptons en cet endroit, force agissante, viendront se joindre tous les exploités d'une corporation dévouée, de par l'indifférence des ouvriers, une des plus malheureuses d'entre toutes.

Adresser les fonds, pour l'adhésion, au citoyen Achille Lepers, trésorier-général, 204, rue des Longues-Haies, à Roubaix. Les communications et correspondances au citoyen Victor Renard, secrétaire-général, 80, rue de Bapaume, ou à l'Hôtel des Syndicats, 24, rue Gambetta, à Lille.

Un exemplaire des statuts de la fédération régional textile, accompagnant la circulaire.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Présidence de M. Delalé, juge. — Assesseurs : MM. de Beaulieu et Vancostenobel. — Ministère public : M. Noyroux.

Audience de vacation du 29 mars 1902

La Chambre correctionnelle chôme ces trois jours et jusqu'à jeudi prochain, les vacances de Pâques. Brève audience de flagrants délits, à 4 heures du soir, sous la présidence de M. Delalé, juge d'instruction. Ces affaires représentent peu solutions sensationnelles.

AFFAIRES DIVERSES

Eugène Bichot, 20 ans, artiste dramatique, sol, à Lille, un mois, et Alphonse Cottel, 17, garçon boucher, à Roubaix, 15 jours, vol, à Tourcoing, fraude, 6 j., 200 fr. — Louis Calelle, 24 ans, peigneur à Roubaix, vol, interdiction de séjour, trente, 4 mois, 5 jr. — Eugène Cuisset, 21, journalier, vagabondage, 10 jours — Camille Everaert, 19, chaudronnier, vol et tentative, 3 mois 1 jour — Emile Gilbert, 22, journalier à Armentières, rébellion, vagrance, 20 jours — Ferdinand Ledoux, 20, journalier, vagrance, 2 mois — Charles Lagrange, 20, colporteur, vagrance, 2 mois — Ferdinand Wibaux, 20, colporteur à Wibaux, vagrance, 15 j., 5 fr. — Pierre Dubrulle, 20, journalier à Roubaix, vagrance, 15 j., 5 fr. — Pierre Dubrulle, 20, journalier à Roubaix, vagrance, 15 j., 5 fr. — Pierre Dubrulle, 20, journalier à Roubaix, vagrance, 15 j., 5 fr. — Pierre Dubrulle, 20, journalier à Roubaix, vagrance, 15 j., 5 fr. — Paul Pouillet, 20, journalier, vol, 2 j., 5 fr. — Louis Dubar, 27 ans, de Roubaix, 3 m. de Morte Demoss, 17, ébénistes, 6 j., 200 fr. pour frais de voyage, 6 j., 200 fr. pour frais de Tourcoing, 6 j., sursis, 500 fr. pour frais.

Tribunal Correctionnel de Douai

Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel a rendu les jugements suivants :

Douai. — Le 25 mars, à 9 heures 1/2 du soir, Auguste Ms, journalier, rue de Douai, d'où, étant dans un état complet d'ivresse, insulte, insulté plusieurs personnes de la rue et faisait du tapage.

Il fut apprehendé par l'agent Rimbert et, comme il s'engageait à rentrer chez lui, il n'en tint pas compte et recommença de plus belle. Il fut conduit au poste de police, où il persista en commémorant du policier, mais il en refusa ; il les insulta et leur porta plusieurs coups de pied.

Ms comparaît, lorsque l'ivresse est passée, devant le Tribunal correctionnel de Douai, qui le condamne à 15 fr. et à 2 fr. d'amende pour les deux contraventions.

Ovide Cuvelier, 17 ans, Charles d'Orchies, Omer Dubrulle, 40 ans, comparaît, le premier pour bris à Orchies, et l'auteur de la scène tragique qui s'est déroulée lundi matin à Douai.

L'un des témoins, le brigadier de gendarmerie Varlet, vient déclarer que l'inculpé était porteur d'une bachette, d'un poignard, d'une sacoche contenant, sur le procès-verbal, des touches et d'un fusil Lefaucheux, qu'il brandissait la gendarmerie pour l'empêcher d'entrer.

Varlet ajoute que Cuvelier, lui a dit, lorsqu'un franchissait la porte de son domicile, qu'il a répondu : «Je tirerai la.

L'inculpé reconnaît qu'il était porteur d'une bachette et de couteaux, mais il ne se souvient trouvait sur son lit et qu'il ne l'a jamais brandi sur le gendarmerie.

L'affaire est mise en délibéré. Le jugement sera rendu ultérieurement.

LE SPORT

LA BOXE

Une nouvelle Société à Roubaix

Les élèves de la salle Dervelles se sont réunis à l'Académie de boxe française, rue du Collège, le vendredi soir, à huit heures et demie, et ont fondé une nouvelle Société de boxe française, sous le nom de Boxe française de Roubaix, 1. Le but de cette société est, en outre de faire connaître la boxe française, encouragement à la boxe par de fréquentes assauts et assauts publics par invitation.

Le Comité-Directeur, composé de la manière suivante : Président, M. Rene Wibaux, vice-président, MM. Carlos Masurel et Paul Jouvelle, secrétaire, M. Henri Havaux, — Trésorier, M. Paul Sir, — Membre, M. Amédée Lerche père.

Championnat de billard

Le grand concours de billard pour le Championnat du Nord amateur, organisé par Wasteaux, place du Vieux Marché-aux-Poulets et qui comporte 500 fr. de prix est d'ores et déjà gagné par Monsieur Mallet qui a remporté 7 victoires sur 7 parties disputées entre les huit concurrents. Ce championnat qui se disputera d'après le système des poules, chacun des engagés luttant successivement contre les adversaires, sera terminé dans quelques semaines pour donner le classement des deuxième, troisième, etc.

Les prix sont alors (71 points au cadrejet 400 jusqu'à présent par M. Brand.

ROUBAIX

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué en séance extraordinaire de 1902, à l'Hôtel-de-Ville, le Vendredi 4 avril 1902, à huit heures très précises du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour que nous publierons ultérieurement.

La loi sur l'affichage. — Par arrêté préfectoral du 5 février 1902, publié le 15 mars et de la loi du 27 janvier 1902, sont exceptés : Par dérogation à l'article 16 de la loi du 29 juillet 1881, les mairies et à défaut, les Préfets dans des départements, sont le droit d'interdire l'affichage, *même en temps d'élections*, sur les édifices et monuments ayant un caractère artistique ; et sur les arbres, en temps d'élections, l'affichage sur les bâtiments de l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix.

Un accident rue du Pile. — Vers cinq heures dans l'après-midi, le jeune Andrée Lepagnez, âgé de 7 ans, demeurant rue du Pile, 37, jouait près de la dite demeure, lorsqu'il fit un faux pas et tomba sur la chaussée.

Il se blessa au genou, le fémur et fut transporté à son domicile.

Accidents de travail. — Chez MM. Cocq et J. Poiret, 24, Brasse Roubaix, Age de 24 ans, Victor Delmotte, demeurant à Wattrelos, vient fait une pipe contusé à la cuisse gauche, en tombant dans un métier.

Chez MM. Herbert Tempuyck et fils, 8, Ferrand Arthur, Age de 24 ans, tisserand, demeurant, 15, rue Hélarion-Fremaux, s'est écorché le doigt en travaillant à son métier.

Chez Kind Van Gelder, H. Paul Lerche, Age de 28 ans, mécanicien, demeurant, 20, Saint-Quentin, 11, au Blanc-Seau, a reçu sur le gros orteil du pied gauche un recouvrement du gauchire.

Mort subite. — Hier, vers quatre heures de l'après-midi, le nommé Jean Delerie, âgé de 60 ans, singleur, demeurant rue d'Inkermann, 185, est tombé subitement mort à la suite d'une hémorragie interne au moment où il passait dans la rue de Lannoy, transporté avec un brancard sur une voiture à bras.

Transporté à la pharmacie Boutboul, le malheureux, qui travaillait chez M.